

-  La vie communale p2
-  Informations pratiques p7
-  La vie associative p7
-  Agenda p8

Bulletin d'informations

Février 2020 - n°2

apel Notre Dame de Cast

SOIRÉE RACLETTE

Salle communale de CAST
SAMEDI 01 FÉVRIER 2020
à partir de 19H00

MENU ADULTE 12 €
MENU ENFANT 3 €

KIR
RACLETTE À VOLONTÉ
DESSERT

Renseignements et réservation au 02 98 73 56 79

Fest Deiz à CAST

Dim 9 février

14H30

salle municipale
Entrée 5€

Sonerien ar vro Faoued
Jean-Pierre & Gwénoù
MH & MR à l'accordéon

Café, thé, gateaux, buvette

Carnaval de Cast

Samedi 15 février

RDV 18h sous le préau des boulistes (stade de foot)

18h Départ du défilé, déguisés, dans les rues de Cast

Arrivée à la salle communale

Concours du plus beau déguisement adulte et enfant

19h15 Repas tartiflette maison sur place ou à emporter

Kir
Tartiflette + salade
Gâteau + café
Adulte : 9 euros
Enfant (12) : 5 euros

Sur place ou à emporter
renseignements et réservations
Anne Sophie : 06.62.64.76.97
Page facebook : APE école publique de Cast

samedi 07 Mars

salle communale de Cast

à savourer sur place à partir de 19h ou à emporter à partir de 12h (12€ adultes, 6€ enfants - 10 ans)

organisé par le Racing Cast Porzay
Réservations au 06.33.71.71.40

Pour annoncer un événement, publier un article, une affiche ou une petite annonce dans l'Echo de St Hubert, pensez à envoyer vos textes et images avant le 5 du mois précédent la parution.

Exemple : pour parution en mars
date limite d'envoi : pour le 5 février



Numéros d'urgence :

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
TOUTES URGENCES	112
(numéro prioritaire fonctionne avec les fixes et mobiles)	
SMS OU FAX	114
(pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)	

Mairie
Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 02 98 73 54 34 - Fax : 02 98 73 62 87
Email : mairie.de.cast@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-cast.com

Agence Postale
Du Lundi au Samedi de 9h à 12h
Tél. 02 98 73 54 06

« L'Echo de St Hubert » est également téléchargeable en couleur sur le site Internet.



LA VIE COMMUNALE



VŒUX DU MAIRE

Mesdames,
Messieurs,

C'est un plaisir de vous retrouver, une fois de plus pour cette cérémonie des vœux qui est l'occasion de faire le point sur l'année passée et de dresser des perspectives de l'année qui débute.

L'exercice est particulier en cette année d'élections municipales.

En effet, selon la loi et la jurisprudence, je cite : « les cérémonies comme les vœux, les inaugurations de fêtes locales, par exemple, peuvent être organisées et doivent conserver un contenu purement informatif. »

Je vais donc respecter toutes ces consignes, les élections municipales ayant lieu dans un peu plus de deux mois et ce n'est un secret pour personne, je vais me représenter une nouvelle fois à vos suffrages.

Une nouvelle année et une nouvelle décennie s'ouvrent devant vous aujourd'hui.

Je veux vous présenter, en mon nom et au nom du conseil municipal mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite. Que 2020 soit pour vous une année riche de satisfaction, de perspectives, marquée du sceau de la prospérité et de la sincérité.

Pour ce début d'année, mes pensées vont vers ceux et celles qui sont dans la solitude, ceux qui sont frappés par la maladie et le deuil et soumis aux aléas de la précarité.

Ces consignes ne m'empêchent pas de faire quelques remarques sur l'actualité internationale qui a marqué cette année 2019. Je pense notamment aux vicissitudes d'un monde dérégulé, auquel on ne peut pas rester indifférent, en particulier, à l'autre bout de la planète. L'Australie qui a vu son lot d'ouragans, de canicules, de sécheresses et subit maintenant des feux de forêts, dont l'ampleur est d'une violence sans précédent. Ils dévastent des régions entières et ils ont fait plusieurs victimes humaines et des centaines de milliers d'animaux, détruisant aussi 6 millions d'hectares, conséquence, pour les experts, du réchauffement climatique de la planète. Cela nous interpelle fortement. Vu d'ici, ça peut paraître loin, mais notre petit confort de pays occidental ne nous protégera pas indéfiniment.

Petite réaction personnelle aussi sur un plan politique international, j'ai aussi quelques interrogations, voire des inquiétudes, face à la victoire confirmée des Brexiteurs en Grande-Bretagne, dont personne ne mesure aujourd'hui les conséquences.

Et, plus proche de nous, en France, et là nous sommes tous concernés, les mouvements importants face à la réforme très contestée des retraites.

Usant pour les nerfs des uns, déprimant pour les commerçants, angoissant pour d'autres, y compris pour les grévistes. Les réformes sont nécessaires. La difficulté est de trouver le compromis qui satisfasse un maximum de personnes. Mais surtout, pour qu'une réforme soit réussie, elle ne doit pas opposer les uns aux autres, ce qui est vrai pour ce domaine l'est également dans le débat sur l'environnement et l'écologie.

Après le mouvement des gilets jaunes l'année dernière, il est temps de retrouver dans notre pays un contexte, un climat, une ambiance plus sereine et plus paisible.

Pour notre commune de Cast, je reviendrai uniquement sur les principaux travaux réalisés en 2019 et ceux qui se terminent en 2020.

Pour la voirie, plusieurs routes communales ont fait l'objet de travaux d'entretien annuel, parmi les plus importantes, à Kerbalanec, au Gohlen, Kernaou Vihan, chemin de Lahinec, de Keralies et d'autres portions dans différents secteurs de la commune. Ce

programme voirie se terminera au début d'année par la réfection de l'impasse des Glycines.

La pelouse du terrain de foot était en piteux état ; elle a été entièrement refaite. La chaudière de l'école a été changée, ce qui est un investissement assez conséquent et nécessaire. Vous avez remarqué que la toiture de la sacristie derrière vous a été découverte et déposée, ce qui était prévu dans le programme du budget pour travaux de l'année. Le chantier est arrêté, simplement parce qu'une fois que la volige a été découverte, on s'est aperçu qu'elle était également en très mauvais état. Nous attendons donc les différents devis et surtout l'accord des différents partenaires : architectes des bâtiments de France, services de l'Etat parce que, évidemment il y a des subventions à la clé et il n'est pas question de démarrer les travaux tant que nous n'avons pas ces accords.

Et pour finir avec les bâtiments, vous avez remarqué des panneaux qui sont sur différents bâtiments de la commune. Je pense à la salle communale, au local des boulistes ; nous avons l'obligation légale, par la commission sécurité, de remettre aux normes les bâtiments pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce sont des travaux qui font l'objet d'une procédure spécifique que nous nous devons de respecter.

7 km de réseau d'eau ont été changés en fin d'année (de Pors Richard à Poullavern et Touz Banel). Cela a causé quelques désagréments sur la circulation, mais c'était nécessaire car, depuis quelque temps, de nombreuses fuites ont été constatées dans ce secteur. C'était la portion de la commune où le réseau était en plus mauvais état, le reste ayant été changé ces dernières années. Nous avons donc décidé – nous aurions pu ne pas le faire – de faire ces travaux avant le transfert de compétences eau et assainissement à la communauté de communes qui est au 1er janvier 2020.

Ce transfert rendu obligatoire par la loi NOTRe, à mon grand regret, apportera des changements tant sur le fonctionnement, sur les habitudes, que sur les tarifs. D'autant plus que, sur cette compétence, les réseaux ont été parfaitement gérés sur cette commune depuis plusieurs décennies grâce à, d'une part, nos installations qui sont vraiment de très bonne qualité, très bien suivies et très bien gérées et surtout grâce aux compétences des agents qui ont en charge l'eau et l'assainissement.

Le lotissement communal de Polusson de 28 lots verra le jour en 2020, après plusieurs mois de procédure. J'espère un début de chantier voirie au deuxième trimestre.

L'événement le plus marquant de l'année 2019, qui restera dans les annales, a été l'inauguration de la maison médicale. Avec quelques mois de recul, presque un an, nous pouvons mesurer la satisfaction de cette réalisation menée grâce à une parfaite collaboration entre tous les professionnels de santé (médecins, kinés, pharmacien, infirmières) et la municipalité. Pour nous, attirer des médecins, kinés, infirmières était impératif. Les enjeux étaient multiples : assurer la couverture de santé des castoises et des castois, rester une commune attractive pour les familles et répondre aux besoins de toute la population, jeune et moins jeune.

Cela a généré beaucoup d'énergie, pour mener à bien ce projet malgré les vents contraires, malgré les on-dit, les doutes de certaines personnes bien intentionnées ; mais le résultat est là et c'est la seule chose qui compte.

Cette maison médicale qui a vu le jour a permis de rétablir une situation que certains considéraient comme compromise et cela a permis à mon sens de lancer une dynamique nouvelle dans le village et d'autres initiatives pourraient suivre : je pense notamment aux commerces.

Contrairement à ce qui a pu être dit, c'est une priorité du conseil municipal, c'est tellement une priorité que nous avons d'ailleurs provisionné une somme importante en début 2019, en prévision de l'arrêt de la boulangerie qui était programmé pour fin 2021 voire 2022. Malheureusement, contrairement à ce qui a été prévu, la boulangerie a dû fermer ses portes au mois d'août / début septembre, nous avons œuvré rapidement, efficacement pour pallier cette fermeture subite, pour que les habitants de la commune ne

manquent pas de pain.

Un accord avec les services de l'Etat, avec la boulangerie Colin de Quéménéven qui nous fournit le pain quotidien, avec Jacques Capitaine – que je salue – et une société qui fournit l'épicerie nous a permis d'ouvrir un commerce, dépôt de pain, épicerie au 15 novembre. 3 mois d'intenses de tractations, de discussions, guidées par une seule motivation : apporter un service aux habitants. En plus de l'école, les premières nécessités pour une commune comme la nôtre sont le pain, les médecins et la Poste qui ne peuvent en aucun cas être remis en cause et en question.

Je veux remercier la famille Capitaine : Jacques, Jeanne et Marie-Hélène qui ont donné la possibilité d'avoir du pain plusieurs décennies, plusieurs générations dans la commune pour le bien-être des Castois.

Une page s'est tournée, pour des raisons qui leur appartiennent, et je les remercie. Je veux également remercier Olivier Igorra, le tenancier du Coup de Tabac d'avoir proposé et organisé un dépôt de pain dans son commerce pendant ces deux mois et demi. Ainsi qu'Annie et Marcel Billon des Caves de Saint Gildas qui ont bien joué le jeu et qui ont aussi bien dépanné quand le besoin s'est fait sentir.

Il est entendu que lorsqu'un projet privé, que nous souhaitons et accompagnerons, verra le jour, et ce sera le cas, ce commerce communal fermera immédiatement. Bien sûr, pas question de privilégier un commerce communal par rapport à un commerce privé.

C'est la vie d'un village : certains ferment, d'autres ouvrent ou s'installent. Aussi, Dominique Lopez Moreno, que je salue également, a décidé de fermer son salon de coiffure pour une retraite bien méritée au 31 décembre 2019. Son salon est repris par une jeune dame de Châteaulin, Sophie Le Seac'h qui ré-ouvrira début février après un mois de travaux. Bonne retraite à Dominique.

Je voudrais saluer Audrey Chabert de Kerjean qui a créé une entreprise en début d'année, « Audrey Couture » pour la création d'accessoires pour bébés, entre autres, on lui souhaite également beaucoup de réussite, mais je crois que son carnet de commandes est archi plein.

Dans le même secteur de la commune vient de s'installer Julien Patron sous l'enseigne « Les Jardins du Pays », dans le domaine des services aux particuliers et entreprises d'entretien de jardins, taille de haies et de fruitiers. Je ne doute pas de sa réussite.

Et dans la rubrique des reprises d'entreprises, je voudrais vous informer également de manière officielle de la reprise de l'ancienne usine d'aliment de bétail de Mesdon, que certains d'entre vous connaissent, implantée à l'Est de la commune. Cette entreprise qui a généré beaucoup d'activité et beaucoup d'emplois pendant plusieurs décennies et qui a fermé il y a quelque temps avait quelques craintes quant au devenir du site, que cela devienne une friche industrielle. Cette usine vient d'être reprise par une entreprise bien implantée dans plusieurs villes finistériennes et bretonnes : « Les Recycleurs Bretons ». J'ai rencontré à plusieurs reprises le dirigeant, Pierre Rolland, avant et après la reprise. La société est propriétaire depuis septembre et elle a commencé des travaux de déconstruction de silos et d'aménagement de nombreux bâtiments. C'est un très beau projet de recyclage de bois en biomasse, avec, c'est important, la création d'une douzaine d'emplois à la clé. Pierre Rolland aura l'occasion de venir présenter ce beau projet ici sur la commune.

Comme quoi, il y a des choses qui vont bien. Tout ne va pas mal, malgré le climat ambiant.

Malgré la restriction des ressources budgétaires qui touche les collectivités, une de mes satisfactions c'est que pendant ce dernier mandat, plusieurs projets ont été mis en œuvre sans amputer l'avenir financier de la commune, sans augmenter de manière inconsidérée les impôts locaux. Ces dernières années ont été dynamiques pour la commune et je profite de cette occasion pour saluer tous les employés communaux qui font preuve de leur dévouement au service de Cast et de ses habitants dans les différents services.

Je voudrais également remercier tous les bénévoles qui œuvrent pour certains d'entre eux depuis un bon nombre d'années avec toujours la même détermination, le même engouement, dans le milieu associatif. Notre commune serait bien triste sans la vingtaine d'associations sportives, scolaires, culturelles, sociales, religieuses qui participent très largement au bien-vivre de Cast et de ses habitants.

Pour finir, je vais vous dire combien j'ai été fier et heureux de servir la commune de Cast et ses habitants avec l'ensemble du conseil municipal, de ce mandat-ci mais aussi les précédents. Je remercie tous les conseillers municipaux qui m'ont accompagné durant ces trois mandats. Mon vœux le plus cher c'est que pour 2020 et la décennie à venir, se bâtisse pour cette collectivité une période de progrès durable, plus respectueuse des hommes et des femmes, dans laquelle chacun ait le sentiment d'être écouté et respecté.

Pour finir, je veux vous souhaiter une nouvelle fois, à chacun et chacune d'entre vous une belle année, le bien le plus précieux : la santé, et beaucoup de petits et de grands bonheurs.

Bloavezh mad à tous !

ETAT CIVIL 2019

Naissances 2019 : 11

BÈGUE Tristan le 17 décembre à Kerel à CAST
 CARPENTIER Tiago le 30 novembre à QUIMPER
 CLOÂTRE Nathan le 8 décembre à QUIMPER
 JOUANNY Aaron le 31 mars à QUIMPER
 KERIVEL Wyatt le 22 août à QUIMPER
 LAGADEC Astrid le 17 mai à QUIMPER
 LAISNEY Adélaïde le 26 juillet à QUIMPER
 RANNOU Julian le 9 juillet à QUIMPER
 RIPOLL Daryl le 8 mai à QUIMPER

Seules les naissances dont les familles ont accepté la publication apparaissent dans la liste

Mariages 2019 : 4

BLOUËT Alice et DE LA CROPTÉ DE CHANTERAC Cyrille le 13/09
 CROISSANT Annabelle et du PEUTY Jean-Baptiste le 04/07
 MEVELLEC Isabelle et LARVOL Claude le 30/03

Seuls les mariages dont les époux ont accepté la publication apparaissent dans la liste

Décès 2019 : 12

BREST Nadine décédée le 17/02 à DOUARNENEZ
 CAUSEUR Maurice décédé le 19/10 à BREST
 COLIN Yvette veuve LE MENN décédée le 28/03 à QUIMPER
 DORVAL Christine veuve SALAUN décédée le 16/05 à CAST
 LE BIHAN Marie-Françoise, épouse L'HELGOUALCH décédée le 14/05/2018 à DOUARNENEZ (transcrit en 2019)
 LE DOARÉ Michelle décédée le 11/02 à CAST
 LE DOUSSAL Jeannine, épouse BERNARD décédée le 07/09 à CAST
 LE MAT Michèle décédée le 28/06 à LA TRANCHE-SUR-MER
 LOPES PEREIRA José décédé le 14/03 à QUIMPER
 MALBEAUX Denise veuve DIRAISON décédée le 14/12 à CAST
 MARCHADOUR Marie-Louise, épouse CADEC décédée le 22/02 à QUIMPER
 RIOU Philomène veuve JAÏN décédée le 21/01 à DOUARNENEZ

Nécrologie



Denise Diraison nous a quittés le 14 décembre 2019 à l'âge de 96 ans.

Pendant 10 ans, elle a été employée communale au restaurant scolaire.

Appréciée par tous pour sa gentillesse, elle se montrait toujours disponible, toujours volontaire.

Bonne cuisinière, elle ne manquait jamais d'idées : c'est elle qui est à l'origine du premier couscous de l'association de parents d'élèves de l'école publique, devenu depuis une tradition.

Nous assurons sa famille de toute notre sympathie.

Etat Civil 2020

Naissances :

Owen TREANTON, Kerherry né à Quimper le 2 janvier

Décès :

Marie RIOU (née BERNARD), Roz an Haro, décédée à Quimper le 4 janvier

Médailles du travail



Stéphane Férec, agent des services techniques et Cathy Mauguén, ATSEM à l'école publique, ont reçu le 20 décembre dernier une médaille d'argent communale, pour 20 ans de service effectués à Cast. La cérémonie de remise de ces médailles a été l'occasion de rendre hommage au dévouement et l'implication des deux agents dans les tâches qui leur sont confiées au quotidien, depuis des années.

Compte rendu du conseil municipal

Le 11 décembre 2019, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 29 novembre 2019, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jacques GOUEROU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exer-

cice à l'exception de Marianne PHILIPPE et Gaël ROGNANT, excusés.

Procurations : Marianne PHILIPPE à Laurence CELTON-LE BERRE

Gaël ROGNANT à Jacques GOUEROU

Secrétaire de séance : Isabelle RIOU

En introduction de la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Nicole QUEMENEUR de son poste de conseillère municipale de la Cast. Il profite de cette occasion pour la remercier de son engagement au sein du Conseil Municipal de Cast au cours de ses deux mandats.

DELIBERATION N° 46-2019 – CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE NOTRE-DAME

Considérant que le coût moyen d'un élève de l'école publique pour l'année 2018 s'élève à 726.39 €,

Après réunion de la commission finances réunie le 13 novembre 2019, qui a émis un avis favorable,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer à 726.39 € par élève la participation de la commune de CAST pour le contrat d'association à l'école Notre Dame pour l'année 2020.

DELIBERATION N° 47-2019 – TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2020

Après réunion de la commission finances réunie le 13 novembre 2019, qui a émis un avis favorable,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité et 2 abstentions : D'adopter les tarifs tels que présentés en annexe pour l'année 2020

Cimetière	Concession trentenaire	123.00 €
	Concession décennale	70.00 €
	Columbarium 30 ans	1096.00 €
	Columbarium 10 ans	423.00 €
	Cavurne 10 ans	206.00 €
	Cavurne 30 ans	412.00 €
	Plaque colonne du souvenir 30 ans	61.00 €
	Taxe inhumation Jardin du souvenir	31.00 €

Fourniture de buses	Par ml (pvc)	27.60 €
	Par ml (béton)	36.20 €

Main d'oeuvre	L'heure	32.00 €
---------------	---------	---------

Autres fournitures et travaux	Terre végétale (en fonction dispo)	5.00 €
	Tracto-pelle JCB	42.00 €

Location de salles (suivant le règlement intérieur)		
Réunions	Grande salle	90.00 €
	Rotonde	55.00 €
	Salle 1	36.00 €
Particuliers	Grande salle	290.00 €
	Location sono	28.00 €
	Rotonde - café d'enterrement	55.00 €
	Caution	620.00 €

Activités dispensées par des professionnels	Grande salle / h d'utilisation	2.20 €
	Salle 1 / heure	1.25 €
	Rotonde / heure	1.25 €
Salle n° 1 Abonnements pour des professionnels castois	Forfait : 5 premières séances	90.00 €
	La séance supplémentaire	18.00 €

Prêt de matériel		
Tables , chaises, banc	Associations castoises	Gratuit
	Particulier forfait 5 tables et 20 chaises ou 10 bancs	25.00 €
	Particuliers forfait > 5 tables et 20 chaises ou 10 bancs	40.00 €
	Caution	100.00 €
Particuliers domiciliés sur la commune (la tente doit être montée sur le territoire communal)		
	Tente blanche	150.00 €
	Caution	200.00 €
Associations des communes voisines		
	Tente blanche	200.00 €
	Caution	200.00 €
Droit de place	Tarif journalier par m ²	0.56 €
	Forfait annuel	60.00 €

Garderie	Matin de 7 h 30 à 8 h 50	1.18 €
	Matin de 8 h 30 à 8 h 50	0.58 €
	Soir de 16 h 30 à 17 h 30	1.65 €
	Soir de 17 h 30 à 18 h 30	1.08 €
	De 18 h 30 à 19 h	1.03 €
	Gratuit pour le 3e enfant présent	
Restauration repas abonné	Repas abonné	2.74 €
	Repas abonné 3e et plus	1.94 €
	Repas occasionnel	3.29 €
	Repas adulte	3.19
	Accueil sans repas (réservé uniquement aux enfants bénéficiant d'un PAI)	1.00 €

Photocopies		
Noir	Recto format A4	0.15 €
	Recto/verso A4	0.30 €
	Recto A3	0.55 €
	Recto/verso A3	1.10 €
Télécopie	La feuille	0.55 €

Abonnement bulletin municipal	L'année	20.00 €
--------------------------------------	---------	---------

Dératisation	Souricide raticide sachet 26 g	0.20 €
---------------------	--------------------------------	--------

DELIBERATION N° 48-2019 – BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
D'adopter la décision modificative suivante sur le budget eau pour l'exercice 2019 :

Chapitre 11 : article 604 : - 3 000 €

Article 6063 : - 3 000 €

Article 6068 : - 4 000 €

Article 6071 : - 1 000 €

Chapitre 67 : Article 671 : - 500 €

Chapitre 66 : Article 6688 : + 11 500 €

DELIBERATION N° 49-2019 – TRANFERT EAU ET ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DES EMPRUNTS A LA CCPCP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 5211-17 et L 1321-2 ;
Vue la délibération n°45-2018 du 07/11/2018 approuvant les statuts et compétences de la Communauté de Communes

de Pleyben Châteaulin Porzay et les compétences définies à l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vue la liste des emprunts attachés au budget « Assainissement » de la commune ;

Considérant que lors d'un transfert de compétence, la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant sur les emprunts et les marchés que la commune a pu conclure dans l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis.

Considérant que le champ de la substitution couvre l'ensemble des droits et obligations attachés aux biens transférés y compris en ce qui concerne les emprunts contractés de manière globale qui ont participé au financement des biens mis à disposition,

Considérant l'encours de dette du budget « assainissement » dont les caractéristiques sont les suivantes :

Budget assainissement - encours de dette				
Référence	Prêteur	Montant initial	CRD au 31/12/2019	ICNE 2019
06000258821	Credit agricole du Finistère	200 000 €	55 245.30 €	109.26 €
00248799465	Crédit agricole du finistere	150 000 €	60 000 €	99.73 €
totaux		350 000 €	115 245.30 €	208.99 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de prendre acte du transfert des emprunts inhérents au budget « Assainissement » au 31 décembre 2019 à la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay à compter du 1er janvier 2020 correspondant à un capital restant dû de 115 245.30 €

- de prendre acte que la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay émettra à l'encontre de la commune, au cours de l'exercice 2020, un titre de recette correspondant aux intérêts courus non échus de l'exercice 2019, soit 208.99 €

- d'autoriser le maire à effectuer l'ensemble des formalités visant à substituer la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay à la Commune et à signer les avenants avec les organismes bancaires concernés par ces emprunts

DELIBERATION N° 50-2019 – TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DES CONTRATS EN COURS

Considérant que lors d'un transfert de compétence, la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant sur les marchés et concessions de service publique que la commune a pu conclure pour l'exercice de cette compétence ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de prendre acte du transfert de l'ensemble des contrats de

marchés publics ou de concession de service public relatifs à l'eau et à l'assainissement à la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay à compter du 1er janvier 2020 ;

- d'autoriser le maire à effectuer l'ensemble des formalités visant à substituer la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay à la Commune et à signer les avenants avec les titulaires concernés par contrats ;

DELIBERATION N° 51-2019 – SIVU DE L'EHPAD DU PORZAY DE PLOMODIERN : RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT EN VUE DE SA DISSOLUTION ET RATTACHEMENT DE L'EHPAD DU PORZAY AU CCAS DE LA COMMUNE DE PLOMODIERN

Le Maire rappelle à l'assemblée la création du Syndicat Intercommunal à vocation Unique autorisé entre les communes de CAST, PLOEVEN, PLOMODIERN, PLONEVEZ-PORZAY et SAINT-NIC par arrêté N° 91/2384 du 31 décembre 1991 de Monsieur Le sous-Préfet de CHATEAULIN.

Son objet était la réalisation et l'exploitation des moyens d'hébergement à l'usage des personnes âgées, ainsi que la mise en œuvre de toutes activités y rattachées, dans le cadre des dispositions s'appliquant aux institutions sociales édictées par le Ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale.

Par courrier en date du 8 août 2019 adressé à Monsieur Le Président du SIVU, Madame La Sous-Préfète du Finistère rappelle, que depuis la loi du 18 janvier 2005 et le schéma départemental de coopération intercommunale, les EHPAD, établissements publics, doivent être érigés en établissements autonomes ou rattachés à un établissement public de même nature : CCAS, CIAS.

Le 18 septembre 2019, messieurs les élus des 5 communes, ou leurs représentants, Monsieur Le Président de l'EHPAD du Porzay, en présence de Madame La Présidente de la communauté de communes Pleyben, Châteaulin et Porzay, Monsieur Le Directeur de la CCPCP, la responsable de la Direction Départementale des Finances Publiques, la responsable du Pôle personnes âgées de la délégation départementale du Finistère Agence Régionale de Santé Bretagne, La Directrice de l'EHPAD du Porzay, le chef du bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité, Préfecture du Finistère ; la secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Châteaulin ont rencontré Madame La Sous-Préfète de Châteaulin. Cette dernière préconise pour le 1er janvier 2020, la dissolution du SIVU de l'EHPAD du Porzay et le rattachement au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune de Plomodiern.

Considérant la délibération de N°2019-115 EHPAD du territoire de la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay : « détermination de l'intérêt communautaire, en date du 22 octobre 2019 », actant que : « considérant la complexité des travaux en cours et la situation financière de l'EHPAD de Pleyben supportée par le CIAS de la CCPCP, ne permettent pas d'intégrer l'EHPAD de Plomodiern au CIAS dès 2020 »,

Considérant la possibilité émise par Madame La Sous-Préfète, que si le portage de l'EHPAD par le CCAS de Plomodiern a pour principal inconvénient de briser la gouvernance intercommunale mise en place par le SIVU, rien

n'empêche les collectivités de créer une convention particulière afin de continuer à travailler ensemble,
Le Maire précise que chacune des cinq communes doit se prononcer, à la fois sur son retrait en vue de la dissolution et sur le transfert vers le CCAS de la commune de Plomodiern.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :
Décider du retrait de la commune de CAST du SIVU de l'EHPAD du Porzay, en vue de la dissolution de ce dernier à compter du 31 décembre 2019.

Accepter le transfert de l'EHPAD du Porzay, (intégralité du passif et de l'actif) vers le CCAS de la commune de Plomodiern à compter du 1er janvier 2020 ;

Informé que tous les biens et toute la comptabilité du SIVU sont transférés au CCAS de Plomodiern dans l'attente d'une prise de compétences par le CIAS de la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay

Proposer la mise en place d'une convention, dont les modalités restent à définir, entre l'EHPAD et les anciennes communes membres du SIVU et ce à compter du 1er/01/2020.

DELIBERATION N° 52-2019 – CESSIION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL A KERLOHOU

Le Maire expose au Conseil la situation présentée par Monsieur Bruno DORVAL à Kerlohou.

Suite au remembrement, une erreur doit être régularisée. En effet les plans cadastraux relatif au chemin rural desservant la propriété sise à Kerlohou ne correspondent pas à la configuration réelle.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'approuver le principe de la cession de ce chemin rural d'une superficie d'environ 640 m² à Monsieur Bruno DORVAL ;

D'approuver les conditions financières de la transaction comme suit :

La vente aura lieu au prix de 2 € le m² ;

Les frais de notaire, de bornage et autres dépenses liées à cette opération seront placés à la charge des demandeurs

- D'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à cette cession.

INFORMATIONS PRATIQUES

La Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay exerce les compétences Eau Potable et Assainissement **depuis le 1er janvier 2020.**

Pour tout renseignement, il faut désormais contacter le numéro suivant :

EAU POTABLE

Veolia : 09 69 32 35 29 (lundi-vendredi 8 h-18h)

Plateforme internet : https://www.service.eau.veolia.fr/home/nous_contacter.html

ASSAINISSEMENT

SAUR : *service clientèle* 02 77 62 40 09 (lundi-vendredi 8 h-18 h)

Dépannage et urgences (24 h / 24) : 02 77 62 40 09

Plateforme internet : www.saurclient.fr

Pour des raisons de manque de place disponible, nous ne pouvons malheureusement pas publier les rubriques « annonces », « commerces et professionnels », « la vie des écoles » ce mois-ci. Vous les retrouverez dès le mois prochain. Merci de votre compréhension.

VIE ASSOCIATIVE

Yattra Yoga

Cours de Yoga: NOUVEAUX HORAIRES !

Mardi à 10h15 et jeudi à 18h30.

Les cours sont composés de méditation, d'exercices de respiration, de postures et relaxation sur 1h15. La séance du matin est dynamique et renforce le corps, celle du soir est relaxante et travaille la souplesse.

Cours pour tous les niveaux, enfants acceptés à partir de 12 ans.

La séance découverte offerte.

Tarifs:

A l'année 231 € (30 cours)

Au trimestre 93.50 €(11 cours)

10 € la séance.

Inscription et renseignements: merci de contacter Mélody au 06 75 33 69 63 ou yattrayoga@gmail.com

Atelier bien-être pour enfants.

Les ateliers proposent aux enfants un ensemble de pratiques bien-être pour avoir confiance en eux, apprendre à s'occuper d'eux, être bien dans leur tête, dans leur corps et dans leur cœur, mais aussi de leur donner des outils pour être heureux dans leur quotidien et toute leur vie. Les enfants vivent ainsi un moment enchanté, magique, ludique, dans lequel ils se détendent et s'amuse.

Les ateliers:

Chaque atelier de 1h15 propose l'exploration d'une thématique (émotions, 5 sens, confiance en soi, animaux, super pouvoirs, couleurs, imaginaire...), déclinée autour de 9 rituels bien-être qui sont : centrage & lecture / cercle de parole / la minute gratitude / la ronde de l'énergie / exercice de respiration / posture de yoga / la minute défoulement / expression dessinée des émotions / relaxation finale.

Les ateliers MMM sont réservés aux enfants de 6 à 12 ans.

Les ateliers auront lieu le mercredi après-midi de 15h00 à 16h15 :

Mercredi 12 février : L'amitié

Pensez à réserver, atelier limité à 8 places.

Pour plus de renseignements sur les prix ou autres, merci de contacter Mélody de Yattra Yoga

au 06 75 33 69 63

ou par courriel: melody.p@monmomentmagique.com



● ASEPT / MSA

L'ASEPT vous propose de participer à des ateliers nutrition santé sénior et/ou des ateliers mémoire, à Cast, à la salle communale. Les séances collectives se déroulent en toute convivialité, dans un esprit ludique.

En fonction du nombre d'inscrits (de 8 à 15 personnes), des ateliers pourront être programmés prochainement (tarif : 20 € pour l'ensemble des 8 séances).

Si vous souhaitez plus d'informations sur ces ateliers vous pouvez contacter :

Valérie QUERE, Secrétaire assistante

06.83.61.10.39

valerie.quere@msa-services.fr

● Racing Cast Porzay

Le traditionnel cassoulet du RCP aura lieu le **samedi 7 mars** à la salle communale : à savourer sur place à partir de 19h ou à emporter à partir de 12h (12€ adultes , 6€ enfants - 10 ans) .

Réservations au 06.33.71.71.40

● Comité d'animation

Le samedi 21 décembre, le comité d'animation de Cast avait convié les enfants de la commune au traditionnel goûter de Noël, suivi du spectacle de la compagnie Balloon Folies,



« les Nouvelles aventures d'Alice ».

Et là, nous avons eu la preuve que gratuité ne rime pas forcément avec médiocrité !

Domage que parents et enfants ne soient pas venus plus nombreux ; les absents ont toujours tort car tous ceux qui ont assisté à ce spectacle interactif où enfants et même parents ont eu un rôle à jouer y ont pris beaucoup de plaisir ! Evidemment, le Père Noël était au rendez-vous à la fin du spectacle, son panier rempli de friandises !

● FASILA CAST

Répétitions le jeudi de 20 h à 22 h, à la salle communale de Cast. « Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à venir !!! »

Contact : Maurice au 06.81.89.51.99

● Carnaval APE

Carnaval des enfants samedi 15 février !

Il débutera avec un défilé dans les rues de Cast, départ à **18 h** du boulodrome (stade de foot), pour arriver à la salle communale où suivra un concours de déguisements pour les petits comme pour les grands et les meilleurs seront récompensés par des lots. Tous les enfants repartiront avec un petit paquet de bonbons.

Pour terminer ce moment festif, vers 19 h, un **repas tartiflette** sera proposé à tous ceux qui le souhaitent, sur place ou à emporter et l'argent collecté servira pour les activités, sorties, voyages scolaires des enfants de l'école.

Menu adultes : tartiflette + salade + dessert + café 9 euros avec kir offert,

Menu enfants (-12 ans) : tartiflette +salade + dessert : 5,00 euros. Réservations au 06 62 64 76 97

● Groupes de marche

CIRCUITS DE RANDONNEES

Départ à 14 heures du parking des anciens combattants au bourg de CAST

MARDI 11 Février 2020

Circuit de Tréboul : 7 kms

Départ du parking du marché à Tréboul : Prendre le chemin côtier jusqu'au bout de la plage du Ris, monter les escaliers, prendre à droite la route des roches blanches et entrer dans le bois d'isis, continuer pour rejoindre la route et tourner à gauche puis à droite la rue de Roz ar Goff, à gauche l'allée de Neiz ar Couenn, un chemin de terre jusqu'au camping et revenir au parking.

Balisage : aucun

Difficulté : aucune

MARDI 18 février 2020

Circuit de Port-Launay/St-Sébastien/St-Aubin :7 kms 2

Départ du parking près de l'écluse. Longer l'aulne, rejoindre la route de St-Sébastien par le champ. Continuer jusqu'au pont de la ligne de chemin de fer, tourner à droite pour prendre le chemin de terre qui va à la chapelle St-Aubin ; Descendre vers Port-Launay et prendre à droite le chemin de terre et rejoindre Guilly Glass

Difficulté : montées

Balisage : aucun.

MARDI 25 Février 2020

Circuit de Ploéven : Ste-Barbe : 6 kms7

Départ du parking de la chapelle Sainte Barbe. Prendre le circuit.

Balisage : Jaune

Difficulté : aucune (un peu de montée)

MARDI 3 Mars 2020

Circuit de Pleyben : 8 kms2

Départ du parking de l'ancienne gare.

Prendre la ligne de chemin de fer ver Lennon et sortir au lieu dit de Ty Rochard/la Garenne. Remonter jusqu'au rond-point ; après Kroas Hent, prendre un chemin de terre pour traverser la rue des cyprès, continuer sur le chemin de terre pour rejoindre la voie ferrée et revenir à gauche sur la voie au parking.

Balisage : aucun

Difficulté : rien de particulier.

● Agenda

FEVRIER 2020

Samedi 1er : repas raclette - APEL Ecole Notre Dame

Dimanche 9 : fest deiz - Danse Bretonne Loisir

Samedi 15 : Carnaval - repas tartiflette - APE

MARS 2020

Samedi 7 : cassoulet- Racing Cast Porzay

Dimanche 15 : 1er tour des élections municipales

Dimanche 22 : 2nd tour des élections municipales

AVRIL 2020

Dimanche 12 : troc et puces APE Ecole Publique

Lundi 13 : chasse à l'œuf - comité d'animation

Dimanche 26 : salon du Printemps - FASILA CAST